



Pré-rentrée Classes préparatoires HEC 1, 2 et 3 29 août - 2 septembre 2011

Le bon chemin vers les grandes écoles de commerce consiste en une préparation solide des fondamentaux.

Pour multiplier vos chances d'intégration, l'ISTH vous propose d'anticiper vos éventuels points faibles sur les matières de référence et de gagner du temps, efficacement, dans la perspective de réussir un cursus exigeant.

ISTH : prépa d'excellence depuis 1954

- + de 65 % de nos candidats admis à Sciences Po.
- + de 92 % de nos candidats admis en HEC
- + de 38 % de nos candidats admis en Ecoles de Journalisme

Professeurs de classes prépas de grands lycées, concepteurs d'épreuves.

Pré-rentrée HEC : conduire la transition

Du lundi 29 août au vendredi 2 septembre

- 5 jours intensifs pour combler la différence méthodologique entre le lycée, les classes préparatoires, et s'assurer d'un démarrage SOLIDE après la période de vacances.
- 2 matières au choix :
 - Mathématiques : 15 h
 - Culture Générale & Méthodologie : 12h

Mathématiques

ECS, ECE 1 : Révision et anticipation des programmes officiels des concours 2012. Algèbre générale et linéaire, analyse fonctionnelle et classique, dénombrement, combinatoire, statistiques descriptives et inductive, probabilités.

ECS, ECE 2 et 3 : Algèbre linéaire, analyse, probabilités, turbo-Pascal.

Culture Générale & Méthodologie *ECS & ECE 1 uniquement*

Nos enseignements renforcent la réflexion personnelle et l'analyse. Les méthodologies sont axées sur les fondamentaux : apprendre à construire un plan, ordonner ses idées, travailler ses sources, faire preuve d'une excellente maîtrise du français écrit et oral.

Entraînements à la dissertation, synthèses de documents, compréhension de sujets d'Annales sont abordés de manière précise, dans le détail.

Enseignements assurés par des professeurs Normaliens.

Fiche d'inscription

Pré-rentrée HEC du 29 août au 2 septembre 2011

NOM		
Prénom		
Adresse		
Code postal et ville		
Téléphone Parent(s)		Téléphone Elève
Courriel Parent(s)		Courriel Elève
Bac série	Date d'obtention	Mention
Votre établissement en 2011-2012		
Comment connaissez-vous l'ISTH ?		

Information et inscription : isth.fr ou 01 42 24 10 72

Mathématiques	<input type="checkbox"/> 420 € (offert aux étudiants ISTH)
Culture Générale & Méthodologie	<input type="checkbox"/> 320 € (offert aux étudiants ISTH)
Les 2 matières	<input type="checkbox"/> 750 € au lieu de 800€ pour les étudiants extérieurs (offert aux étudiants ISTH)

Conditions générales d'inscription

- ❖ **Conditions d'inscription**
 Pour les candidats extérieurs, nous retourner le formulaire d'inscription daté, signé, accompagné des trois derniers relevés de notes et du règlement complet, à l'ordre de l'ISTH.
 Après étude du dossier :
 - Le candidat n'est pas admis, la somme versée lui est retournée.
 - Le candidat est admis, il reçoit une confirmation d'inscription.
 Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ou nul ne sont pas prises en compte.
 Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone.
- ❖ **Conditions d'annulation**
1. Pour être prise en compte, toute annulation d'inscription doit nous être adressée par lettre recommandée avec AR **8 jours francs avant le début de la préparation.** Au-delà de cette période, la somme versée reste acquise à l'ISTH.
2. Toute préparation commencée est due en totalité.
 La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constituent pas une annulation réglementaire.
 L'annulation ne donne pas droit au remboursement.
- ❖ **Extrait du règlement intérieur**
 La présence aux cours, galops d'essai ou examens blancs est obligatoire.
 En cas d'absence non justifiée ou de retard répété, la Direction peut prendre les mesures qui conviendront.
 En cas d'exclusion, et quel qu'en soit le motif (discipline, absences non justifiées aux cours, aux galops d'essai...), la totalité des sommes encaissées au jour de l'exclusion restera acquise à l'ISTH, sans possibilité de remboursement même partiel.
 Nous demandons à nos étudiants d'être respectueux des locaux, salles de classes, espaces collectifs de l'ISTH, et de ses abords.
 Conformément au décret n°2006~1386 du 15 novembre 2006 et l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, l'usage du tabac est strictement interdit devant l'entrée de l'établissement.

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement.

Fait à
 Le
 Signature Etudiant(e)

Fait à
 Le
 Signature Parent(s)